



Rapporteur : M. MARTIN

49439

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Fonctionnement de l'Assemblée - Désignations de conseiller.ères départementaux.ales au sein de commissions ou organismes

Le jeudi 20 juin 2024 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme ABADIE (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO), Mme LE FRÈNE (pouvoir donné à M. MARCHAND), M. LE MOAL (pouvoir donné à M. DELAUNAY), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), Mme MORICE (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme FÉRET)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h38.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3121-15 et L. 3121-23 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R. 224-2 ;

Vu les délibérations du Conseil départemental des 1^{er} juillet, 22 juillet, 25 novembre, 16 décembre 2021, 3 février, 11 mars, 7 avril, 24 juin, 29 septembre, 18 novembre, 16 décembre 2022, 9 février, 13 avril, 30 juin, 29 septembre, 17 novembre, 15 décembre 2023, 8 février, 21 mars et 18 avril 2024 relatives aux désignations de représentants de l'Assemblée départementale au sein de commissions et d'organismes ;

Expose :

En application du code général des collectivités territoriales, l'Assemblée départementale est régulièrement amenée à désigner ses représentants au sein de commissions et d'organismes divers et à procéder à des mises à jour de ces désignations.

S'agissant des modalités de vote pour ces désignations, deux modalités alternatives coexistent :

- d'une part, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions départementales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président du Conseil départemental ;

- d'autre part, si un vote est nécessaire et que l'Assemblée le décide à l'unanimité, les désignations se font par vote à main levée.

La présente délibération concerne de nouvelles demandes de représentation (I.) et un ajustement ponctuel de désignation (II.).

I. NOUVELLES DEMANDES DE DÉSIGNATIONS

AGRICULTURE

Association Les Terriales

Cette association de promotion de l'ensemble des manifestations du monde agricole, dont le siège est situé à Chateaugiron, a pour objet de créer du lien entre le monde agricole, l'agro-alimentaire et les milieux ruraux et urbains et notamment de conduire des actions pédagogiques près des établissements scolaires.

Il est proposé que madame Schirel Lemonne soit désignée pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'association Les Terriales.

ENFANCE JEUNESSE

Conseil de famille des pupilles de l'Etat n° 3

Le nombre d'enfants et d'adolescents pupilles de l'Etat poursuit sa progression dans le département et un troisième Conseil de famille doit être constitué.

Il est proposé que madame Gaëlle Mestries et monsieur Jean-Paul Guidoni soient désignés pour siéger au sein du Conseil de familles des pupilles de l'Etat n° 3.

II. AJUSTEMENT DE DÉSIGNATION

ENFANCE JEUNESSE

Conseil de famille des pupilles de l'Etat n° 1

Madame Anne-Françoise Courteille a été désignée par l'Assemblée pour siéger Conseil de famille des pupilles de l'Etat n° 1.

Il est proposé que monsieur Jean-Michel Le Guennec soit désigné pour la remplacer dans cette instance.

Décide :

- de désigner madame Schirel Lemonne pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'association Les Terriaes ;
- de désigner madame Gaëlle Mestries et monsieur Jean-Paul Guidoni pour siéger au sein du Conseil de famille des pupilles de l'Etat n° 3 ;
- de désigner monsieur Jean-Michel Le Guennec pour siéger au sein du Conseil de famille des pupilles de l'Etat n° 1 en remplacement de madame Anne-Françoise Courteille.

Le résultat du vote ci-dessous s'applique à l'ensemble des conclusions du rapport à l'exception du 2° point relatif à la désignation au sein du Conseil de famille des pupilles de l'Etat n° 3, effectué par vote séparé et adopté à la majorité (Pour : 32 ; Contre : 22 ; Abstentions : 0).

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 2 juillet 2024

ID : AD20240333

Pour extrait conforme